

Province de Québec  
Ville de Saint-Basile, le 31 janvier 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 31 janvier 2022, À 19H00, EN  
VISIOCONFÉRENCE**

**SONT PRÉSENTS**, Mesdames et Messieurs les conseillers:

Denys Leclerc	Mathias Piché
Lise Julien	Annie Thériault
Martial Leclerc	Karina Bélanger

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le Maire Guillaume Vézina,

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Jean Richard, directeur général  
Julie Roy, assistante-greffière

**025-01-2022**

**SÉANCE À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**Considérant** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y met fin ;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

**Considérant** l'arrêté 2020-007 visant à modifier les mesures prévues au dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 et ses modifications subséquentes qui s'appliquent désormais aux territoires de la MRC de Portneuf ;

**En conséquence**, il est **proposé par**, Monsieur Martial Leclerc, **et résolu unanimement** :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

**Qu'une** copie audio de la vidéoconférence de la séance tenue à huis clos soit enregistrée afin d'être diffusée sur le site internet de la Ville.

**Adopté.**

026-01-2022

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

**Sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- DP-2022-04 Service géotechnique – Phase I, phase II et étude géotechnique (projet #1901);
- Ajout mandataire – Compte Clic-Sécur

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

027-01-2022

### **EMPRUNT TEMPORAIRE – PROJET #2101 (N/D : 105-131)**

**Attendu qu'en** date du 14 juin 2021, le règlement d'emprunt numéro 08-2021 est entré en vigueur;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses effectuées en vertu dudit règlement d'emprunt numéro 08-2021;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Mathias Piché, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile aux fins de payer des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 08-2021 autorisé pour un montant de 2 434 100 \$, décrète un emprunt temporaire pouvant aller jusqu'à concurrence de 2 434 100 \$.

**Que** Monsieur Guillaume Vézina, maire et Monsieur Jean Richard, directeur général sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

**Adopté.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiennent exceptionnellement à huis clos et par le fait même la période de questions est adaptée à la situation. Un avis a été publié afin d'inciter les citoyens à faire parvenir leur question par courriel afin que monsieur Guillaume Vézina, maire, puisse répondre aux questions des citoyens.

028-01-2022

### **OFFRE DE SERVICE POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS – PROJET NOUVELLE RUE POUR LA GARDERIE (#2115) (N/D : 602-130)**

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile prévoit procéder à des travaux de construction d'une nouvelle rue afin de desservir un projet de garderie sur son territoire;

**Attendu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande d'offre de service sur invitation, en date du 14 décembre 2021, pour retenir les services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis pour la construction de la nouvelle rue avec une option de surveillance des travaux;

**Attendu qu'**en date du 19 janvier 2022, le conseil a reçu les prix suivants :

CHG Groupe Conseil	42 300 \$
Gamma Consultant	49 035 \$

**Sur la proposition** de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à Monsieur Charles Gauthier, ingénieur chez CHG Groupe Conseil, le mandat de réaliser l'analyse préliminaire, les plans et devis préliminaires avec estimé préliminaire des travaux ainsi que les plans et devis définitifs pour un montant de 19 500 \$ taxes en sus.

**Que** les plans et devis pour appel d'offres et pour construction, ainsi que la surveillance des travaux sont conditionnels à la faisabilité du projet et à l'acceptation du conseil par résolution, pour un coût établi de 22 800 \$ taxes en sus.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Madame Laurie Mimeault, directrice de service : projet, urbanisme et développement économique, pour collaborer étroitement avec le professionnel afin d'élaborer des plans et devis en coordination avec le projet de garderie.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

**Que** le coût net de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de construction de la nouvelle rue.

**Adopté.**

**029-01-2022**

**CONSTRUCTION NOUVELLE CASERNE ET AGRANDISSEMENT  
GARAGE MUNICIPAL (PROJET #1901) OFFRE DE SERVICE  
PROFESSIONNEL ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET  
GÉOTECHNIQUES (N/D : 403-140)**

**Attendu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix sur invitation, en date du 25 janvier 2022, pour accorder un contrat pour une étude de caractérisation en géotechnique ainsi que la production d'évaluation environnementale Phase I et Phase II;

**Attendu qu'**une seule soumission a été reçue en date du 31 janvier 2022, à savoir :

Consultation GéoTex Inc.	24 650,00 \$
--------------------------	--------------

En conséquence, **il est proposé par** Madame Karina Bélanger, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour une étude de caractérisation en géotechnique ainsi que la production d'évaluation environnementale Phase I et Phase II dans le projet de construction de la nouvelle caserne et agrandissement du garage municipal, du soumissionnaire Consultation GéoTex Inc pour le prix de 24 650,00 \$ taxes en sus.

**Que** le coût de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt #13-2020 décrétant une dépense de 5 133 500 \$ et un emprunt de 5 133 500 \$ pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville, de la caserne du service des incendies et du garage municipal.

**Adopté.**

**030-01-2022**

**AJOUT MANDATAIRE – COMPTE CLICSEQUR (n/d : 203-100)**

**Considérant** l'absence temporaire de la secrétaire-trésorière;

**Considérant que** l'accès-administrateur était autorisé seulement à la secrétaire-trésorière;

**Sur la proposition de** Madame Annie Thériault, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

**Que** Monsieur Jean Richard, directeur général (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Ville de Saint-Basile, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

**Que** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

**Que** Monsieur Jean Richard, directeur général, soit désigné administrateur principal en addition à Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière aux fins d'utilisation du service ClicSEQUR et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

**Que** la personne mentionnée ci-dessus soit autorisée, au nom de la Ville de Saint-Basile, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service ClicSEQUR.

**Adopté.**

**031-01-2022**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Sur la proposition de** Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h37.

**Adopté.**

---

Guillaume Vézina, maire

---

Julie Roy, assistante-greffière